



Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)

ARRÊTES DU MAIRE

ARRETE N°2022-310

MODIFICATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT PAYANT

Rue Jean Monnet

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 ;
- Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.115-1 à L.141-2 à L.141-12, R115-1 à R.116-2 et R141-12 à R.141-22,
- Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement de surface et notamment l'article 15 ;
- Vu l'avis favorable de Madame la Directrice des Services Techniques.

Considérant que pour permettre à Monsieur DIRADOURIAN, de réaliser un déménagement, au 8, rue Jean Monnet, le 20 août 2022, il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement et cela par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le stationnement sera interdit, avec application de l'article R417.10 du Code de la route, sur 2 places de stationnement payant soit 10mètres linéaires au droit du 7, rue Jean Monnet.

Le samedi 20 août 2022

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire est chargé d'afficher le présent arrêté et de mettre en place une signalétique adaptée.

ARTICLE 3: Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Direction des Services Techniques
- Service de la Tranquillité Urbaine
- Le pétitionnaire

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 1^{er} août 2022

Pour Le Maire et par délégation,

L'Adjointe au Maire chargée du logement et de l'habitat,



Christine MUSEUX